

Désignation de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \*

Adresse de l'entreprise \_\_\_\_\_ Durée de l'exercice précédent \*

Numéro SIRET \*

Néant  \*

				Exercice N clos le,		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA	✓			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	✓	AC	✓	
	Frais de développement *	CX	✓	CQ	✓	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	✓	AG	✓	
	Fonds commercial (1)	AH	✓	AI	✓	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	✓	AK	✓	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	✓	AM	✓	
	Terrains	AN	✓	AO	✓	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	✓	AQ	✓	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	✓	AS	✓	
	Autres immobilisations corporelles	AT	✓	AU	✓	
	Immobilisations en cours	AV	✓	AW	✓	
	Avances et acomptes	AX	✓	AY	✓	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	✓	CT	✓	
	Autres participations	CU	✓	CV	✓	
	Créances rattachées à des participations	BB	✓	BC	✓	
	Autres titres immobilisés	BD	✓	BE	✓	
	Prêts	BF	✓	BG	✓	
	Autres immobilisations financières *	BH	✓	BI	✓	
TOTAL (II)		BJ	✓	BK	✓	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	✓	BM	✓
		En cours de production de biens	BN	✓	BO	✓
		En cours de production de services	BP	✓	BQ	✓
		Produits intermédiaires et finis	BR	✓	BS	✓
		Marchandises	BT	✓	BU	✓
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	✓	BW	✓
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	✓	BY	✓
		Autres créances (3)	BZ	✓	CA	✓
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	✓	CC	✓
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	✓	CE	✓
	Disponibilités	CF	✓	CG	✓	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	✓	CI	✓	
	TOTAL (III)	CJ	✓	CK	✓	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	✓			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	✓			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	✓			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	✓	1A	✓	

Renvois : (1) Dont droit au bail : \_\_\_\_\_ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :  CP \_\_\_\_\_ (3) Part à plus d'un an :  CR \_\_\_\_\_

Clause de réserve de propriété : \*  Immobilisations : \_\_\_\_\_ Stocks : \_\_\_\_\_ Créances : \_\_\_\_\_

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise _____		Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA	✓
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	✓
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">EK</span> ✓ )	DC	✓
	Réserve légale (3)	DD	✓
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	✓
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">B1</span> )	DF	✓
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">EJ</span> )	DG	✓
	Report à nouveau	DH	✓
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	✓
	Subventions d'investissement	DJ	✓
	Provisions réglementées *	DK	✓
	<b>TOTAL (I)</b>		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	✓
	Avances conditionnées	DN	✓
	<b>TOTAL (II)</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	✓
	Provisions pour charges	DQ	✓
	<b>TOTAL (III)</b>		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	✓
	Autres emprunts obligataires	DT	✓
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	✓
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">EI</span> ✓ )	DV	✓
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	✓
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	✓
	Dettes fiscales et sociales	DY	✓
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	✓
	Autres dettes	EA	✓
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	✓
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	✓
Ecarts de conversion passif * <span style="float: right;">(V)</span>		ED	✓
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	✓
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	✓	

Désignation de l'entreprise : _____		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	✓	FB	✓	FC	✓	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	✓	FE	✓	FF	✓
			FG	✓	FH	✓	FI	✓
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	✓	FL	✓	
	Production stockée *					FM	✓	
	Production immobilisée *					FN	✓	
	Subventions d'exploitation					FO	✓	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	✓	
	Autres produits (1) (11)					FQ	✓	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	✓
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	✓
	Variation de stock (marchandises)*						FT	✓
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	✓
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	✓
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	✓
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	✓
	Salaires et traitements *						FY	✓
	Charges sociales (10)						FZ	✓
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	✓
							GB	✓
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	✓
	Autres charges (12)						GE	✓
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	✓	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	✓
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	✓
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	✓
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	✓
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	✓
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	✓
	Différences positives de change						GN	✓
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	✓
Total des produits financiers (V)						GP	✓	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	✓
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	✓
	Différences négatives de change						GS	✓
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	✓
Total des charges financières (VI)						GU	✓	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)</b>								
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)</b>								
						GV	✓	
						GW	✓	

# 4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

✔ Label identique    DGFiP N° 2053-SD 2019  
✘ Label différent

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA <span style="color: green;">✔</span>	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB <span style="color: green;">✔</span>	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC <span style="color: green;">✔</span>	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD <span style="color: green;">✔</span>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE <span style="color: green;">✔</span>	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF <span style="color: green;">✔</span>	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG <span style="color: green;">✔</span>	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH <span style="color: green;">✔</span>	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI <span style="color: green;">✔</span>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ <span style="color: green;">✔</span>	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK <span style="color: green;">✔</span>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL <span style="color: green;">✔</span>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM <span style="color: green;">✔</span>	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN <span style="color: green;">✔</span>	
<b>REVENUS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP <span style="color: green;">✔</span>
		– Crédit-bail immobilier	HQ <span style="color: green;">✔</span>
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">A6</span> obligatoires <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">A9</span>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *															
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	KA	✗	D8	KB	✗	D9	KC	✗		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		✓	KE		✓	KF		✓		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX				
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			IJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	<b>TOTAL III</b>				LN		✓	LO		✓	LP		✓		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
	Autres participations				8U			8V			8W				
	Autres titres immobilisés				1P			1R			1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V				
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		✓	LR		✓	LS		✓		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG		✓	ØH		✓	ØJ		✓			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN	LT1	✗	Ø	LT	✗	DØ	LU	✗	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO	LV1	✗	LV		✓	LW		✓	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC	
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS			MG			MH			MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU			MM			MN			MO	
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT			MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX			MV			MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF	
	<b>TOTAL III</b>				IY	NG1	✗	NG		✓	NH		✓	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW	
	Autres participations				IØ			ØX			ØY			ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F			2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3	NJ1	✗	NJ		✓	NK		✓	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4	OK1	✗	ØK		✓	ØL		✓	ØM		



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR  
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

✔ Label identique DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

✘ Label différent

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Néant  \*

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise _____	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	✓	EL	✓	EM	✓	EN	✓
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	✓	PF	✓	PG	✓	PH	✓
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	✓	QV	✓	QW	✓	QX	✓
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	✓	ØP	✓	ØQ	✓	ØR	✓

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		<b>Z91</b>	✓	<b>Z92</b>	✓	Z9	✓	Z8	✓
Primes de remboursement des obligations		<b>SP1</b>	✓	<b>SP2</b>	✓	SP	✓	SR	✓

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>e</sup> du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	✓	UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	✓	UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	✓	UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	✓							
	Autres créances clients		UX	✓							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1	✓							
	Personnel et comptes rattachés		UY	✓							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	✓							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	✓						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	✓						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	✓						
		Divers		VP	✓						
	Groupe et associés (2)		VC	✓							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	✓							
	Charges constatées d'avance		VS	✓							
	TOTAUX			VT	✓	VU		VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	✓	7Y2	✓						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	✓	7Z2	✓						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	✓	7G2	✓					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	✓	7H2	✓					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	✓	8A2	✓						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	✓	8B2	✓						
Personnel et comptes rattachés		8C	✓	8C2	✓						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	✓	8D2	✓						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	✓	8E2	✓					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	✓	VW2	✓					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX	✓	VX2	✓					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	✓	VQ2	✓					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	✓	8J2	✓						
Groupe et associés (2)		VI	✓	VI2	✓						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	✓	8K2	✓						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2	SZ	✗	SZ2	✓					
Produits constatés d'avance		8L	✓	8L2	✓						
TOTAUX			VY	✓	VZ	✓					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	✓	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	✓	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise :				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										
			- imposées au taux de 0 %										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme								
						- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
									<b>TOTAL I</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										
			- imposées au taux de 0 %										
			- imposées au taux de 19 %										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										
			- imputées sur les déficits antérieurs										
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												
	Majoration d'amortissement *												
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		Z1				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>									<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI							
				déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

✓ Label identique  
 ✗ Label différent

Désignation de l'entreprise : _____												Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD					ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			✓								
					Autres répartitions	ZF											
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau	ZG											
												<b>TOTAL II</b>		ZH			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )					J7		YQ			✓						
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			✓						
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			✓						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT			✓						
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )					J8		XX			✓						
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			✓						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS			✓						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			✓						
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )					ES		ST			✓						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ			✓						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW									
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )					ZS		9Z									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX									
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY			✓						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			✓						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB									
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS									
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%						
	– Numéro de centre agréé *		XP														
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG										
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH										
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : _____						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente <small>(7)</small>		Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : _____					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b>	<b>RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise: .....										Néant <input type="checkbox"/> *						
Exercice ouvert le: ..... et clos le: .....						Données en nombre de mois										
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																
Effectif moyen du personnel * :										YP	<input checked="" type="checkbox"/>					
Dont apprentis										YF						
Dont handicapés										YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL						
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT						
<b>TOTAL 1</b>										OX						
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE						
Subventions d'exploitation reçues										OF						
Variation positive des stocks										OD						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT						
<b>TOTAL 2</b>										OM						
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																
Achats										ON						
Variation négative des stocks										OQ						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY						
<b>TOTAL 3</b>										OJ						
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)	OG					
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										SA						
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	Effectifs au sens de la CVAE *					EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX						
Période de référence					GY		/		/		GZ		/		/	
Date de cessation							/		/		HR		/		/	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																

N° de dépôt

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE  P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.